



DECISION DU MAIRE  
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D\_2026\_04\_009

TRAVAUX DE CONFORMITES ELECTRIQUES  
DANS BATIMENTS COMMUNAUX  
AUPRES DE LA SARL RDEC ELECTRICITE CONNECTEE

## Le Maire de la Commune de BOUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 - 4° ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° DCM\_2026\_04\_008 en date du 07 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la proposition faite par la SARL RDEC ELECTRICITE CONNECTEE,

## D É C I D E

**Article 1er** : De signer le devis de la SARL RDEC ELECTRICITE CONNECTEE selon les modalités suivantes :

TRAVAUX DE CONFORMITES ELECTRIQUES DANS BATIMENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA SARL RDEC ELECTRICITE CONNECTEE		
DECISION N°	ACQUISITION	Montant HT
D_2026_04_009	Salle omnisports/bar du foot	9 783.19 €
	Salle de l'Enclos	1 136.22 €
	Service de santé du Grain d'Or	345.35 €
	Mairie	303.90 €
	Local pétanque	231.00 €
	Mairie annexe de l'Epoids	122.50 €
	Pôle scolaire	86.65 €
	Eglise	571.25 €
	Bloc sanitaires Epoids Port du Bec	310.65 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>12 890.71 €</b>
	<b>TVA 20 %</b>	<b>2 578.14 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 468.85 €</b>

**Article 2** : De signer l'acte d'engagement correspondant.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Un extrait est affiché à la Mairie.

Affichée le 21 avril 2026

Mise en ligne le 21 avril 2026



A Bouin, le 21 avril 2026

Monsieur GISBERT Thomas